

**Je suis inscrit-e au chômage**

**DONNEES PERSONNELLES  
A COMPLETER ET SIGNER PAR VOS SOINS**

**Je soussigné-e :**

Madame     Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

**Autre adulte vivant sous le même toit que les enfants :**

Nom : ..... Prénom : .....

*(Selon notre règlement, un montant de CHF 800.00 sera ajouté au parent principal lors de concubinage de moins de 5 ans. Dès la 5<sup>e</sup> année de vie commune ou la naissance d'un enfant en commun, le partenaire devra également compléter et retourner le présent document pour lui-même.)*

**En page 2 - Liste des documents justificatifs à transmettre  
en un seul envoi à l'adresse [revenus@fondation-fej.ch](mailto:revenus@fondation-fej.ch)  
avant le 15 mars 2024**

Je ne souhaite pas transmettre les informations relatives à mon revenu.

Je prends note que le TARIF JOURNALIER MAXIMUM me sera facturé tout au long de l'année 2024. Malgré cela, je transmets une copie de mon inscription à l'ORP indiquant mon taux de travail en % **(OBLIGATOIRE)**.

Remarques à l'attention du Service Facturation : .....

.....  
.....  
.....  
.....

Lieu et date :

Signature :

.....

.....

*la suite au verso ./.*

## Je suis inscrit-e au chômage

### Liste des documents justificatifs à transmettre un seul envoi à l'adresse

[revenus@fondation-fej.ch](mailto:revenus@fondation-fej.ch)

**avant le 15 mars 2024**

- Une copie complète de la dernière décision de taxation incluant le calcul de l'impôt et **notamment le détail des codes 100 à 800**
- Une copie de votre inscription à l'Office Régional de Placement
- Une copie de vos 3 derniers décomptes d'indemnités chômage
- Une copie de votre certificat annuel 2023 des prestations de l'assurance-chômage
- Une copie de tous vos certificats de salaires 2023 pour tous les gains intermédiaires réalisés



*Le calcul du revenu déterminant prévisionnel sera établi sur la base d'une moyenne mensuelle.*

*Les gains intermédiaires éventuels seront pris en compte uniquement s'ils sont réguliers et d'un montant fixe. Dans le cas contraire, nous mettrons à jour votre revenu en début d'année suivante à réception du/des certificat(s) de salaires y relatifs.*

#### Si vous êtes au bénéfice du RI ou d'autre forme de soutien financier (PC familles, EVAM, etc.)

- Une copie des attestations complètes 2023 et 2024 du service social référant
- Une copie des décisions 2023 et 2024 des prestations complémentaires pour familles (PC familles)

#### Si vous êtes au bénéfice d'une rente (AI, AVS, orphelin, veuf-ve)

- Une copie des attestations de rentes ou de prestations complémentaires mensuelles

#### Si vous recevez, ou versez, une contribution d'entretien pour vos enfants ou de/pour votre ex-conjoint

- Une copie du jugement, des mesures protectrices de l'union conjugale ou de la convention indiquant les informations suivantes :
  - Le domicile de-s enfant-s
  - Les modalités de garde définies
  - Le montant des contributions d'entretien pour chaque enfant et/ou l'ex-conjoint
- A défaut d'un tel document, une déclaration sur l'honneur indiquant les mêmes informations, signée par les deux parents